

REGLEMENT DES EPREUVES DE COURSE A PIED ET DE MARCHE

INSCRIPTIONS

Les courses sont limitées à 4 200 participants (300 relais maximum).

Fin des inscriptions en ligne le **dimanche 13 décembre 2026** dans la limite des 4 200 participants.

Les épreuves sont ouvertes à tous : Licenciés toutes fédérations - Non licenciés – Handisports

CATEGORIES D'AGE

Elles sont celles de la F.F.A et sont valables jusqu'au 31/08/2027.

CATEGORIES D'AGE							
Cadets	2010 et 2011	M0	1988 à 1992	M4	1968 à 1972	M8	1948 à 1952
Juniors	2008 et 2009	M1	1983 à 1987	M5	1963 à 1967	M9	1943 à 1947
Espoirs	2005 à 2007	M2	1978 à 1982	M6	1958 à 1962	M10	1942 et avant
Seniors	1993 à 2004	M3	1973 à 1977	M7	1953 à 1957		

Année de naissance minimale pour faire le relais : 2013

Année de naissance minimale pour faire la course ou la marche : 2011

TARIFS

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.coursesdelapaixpau.com. Elles doivent **obligatoirement** être accompagnées du paiement (paiement en ligne sécurisé) et de la licence FSGT ou FFA, du PPS ou du certificat médical afin d'être validées.

Course (10 km).....	15 € (+ frais d'inscription Pyrénées Chrono d'environ 1,28 €)	} Tarifs valables jusqu'au 18 octobre 2026 inclus
Relais (5 km + 5 km).....	28 € (+ frais d'inscription Pyrénées Chrono D'environ 2,43 €)	
Marche (10 km).....	15 € (+ frais d'inscription Pyrénées Chrono d'environ 1,28 €)	

Pour chaque dossard, 1,50 euros seront reversés à la Banque Alimentaire et 0,50 euros à l'Association Famille Enfance Education Populaire 64.

A partir du lundi 19 octobre 2026, ces prix seront majorés de **2 euros**.

Aucune inscription ne sera prise en compte après le dimanche 13 décembre 2026.



REMISE DES DOSSARDS ET ACCUEIL DES COUREURS

Le samedi 19 décembre 2026 à partir de 15 h 00 dans le « hall Béarn » du Parc des Expositions – 7 boulevard Champetier de Ribes à PAU.

SECOURS, SECURITE, ASSISTANCE

Liaison radio permanente. Tous les carrefours sont balisés et protégés.

Un véhicule ouvreuse et un véhicule balai sont prévus sur chaque épreuve.

Les véhicules, les engins motorisés et les vélos hors organisation sont rigoureusement interdits sur le circuit. Tout participant ayant été accompagné pourra être disqualifié par le Collectif des Courses de la Paix.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le circuit.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisateur décline sa responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou ultérieur.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, les coureurs devront obligatoirement être en possession :

- Soit d'une **licence FSGT ou FFA**.
- Soit d'un PPS (Parcours de Prévention Santé) valide. Vous pouvez vous procurer le PPS via le lien <https://pps.athle.fr/>.
- Soit un certificat médical valide avec la mention "apte à la course (ou à la marche) en compétition".

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par puces au niveau des arches de départ **et** d'arrivée. Il est donc impératif que chaque coureur passe à ces 2 endroits pour pouvoir être chronométré.

Attention, des contrôles de passage seront effectués sur le circuit.

Le dossard doit obligatoirement être visible dans sa totalité, non plié et placé au niveau du torse.

Le classement général sera affiché dans le « hall Béarn » du Parc des Expositions de PAU, diffusé par la presse et consultable sur le site internet « www.coursesdelapaixpau.com ».

RAVITAILLEMENT

Il y aura 2 ravitaillements : un sur le circuit et un à l'arrivée dans le hall Béarn du Parc des Expositions.

REMISE DES PRIX ET RECOMPENSES

Tous les participants recevront un tee-shirt à manches longues lors du retrait du dossard.

La remise des prix aura lieu à partir de 21 h 30 dans le « hall Béarn » du Parc des Expositions de PAU, suivie d'un vin d'honneur.

Un objet en porcelaine et deux médailles offerts par le Président de la République.

Pour la Course : Récompenses aux 3 premiers scratch femmes et hommes puis premier de chaque catégorie.

Pour la Marche : Récompenses aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes toutes catégories confondues.

Pour le Relais : Récompenses pour les premières équipes masculine, féminine et mixte.

Les coupes et lots ne seront remis qu'aux personnes présentes à la remise des prix.

Tirage au sort électronique : de nombreux lots et des bons d'achat. La liste des gagnants sera affichée à l'arrivée. Les lots seront à retirer immédiatement et sur présentation du dossard.

DROIT A L'IMAGE

Par le fait même de leur inscription, les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

LUTTE ANTIDOPAGE

Les organisateurs sont susceptibles de mettre en place un contrôle antidopage et de prendre toutes les dispositions concernant la sécurité.

COVOITURAGE ET SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour se rendre au Parc des Expositions de PAU, amis coureurs et marcheurs, merci de penser au covoiturage.

Merci également de garder la ville propre.

ANNULATION OU MODIFICATION DES COURSES OU NON PARTICIPATION AUX COURSES

Le Collectif d'organisation se réserve le droit d'annuler les courses ou de modifier le parcours jusqu'au dernier moment en cas de force majeure, notamment en raison de conditions météorologiques défavorables. Il ne procédera à aucun remboursement des frais d'inscription résultant de cette annulation.

Toute inscription à une épreuve des Courses de la Paix est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de non participation sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'incapacité à participer à l'épreuve. Ce certificat devra parvenir à l'organisation jusqu'au vendredi 18 décembre 2026.

Horaires des épreuves :

Départ Place de Verdun

19 h 55 : Handisport

20 h 00 : Course (10 km)

et Relais Mixte, Masculin, Féminin (5 km + 5 km)

Le deuxième relayeur prendra le départ au Palais Beaumont

20 h 05 : Marche (10 km)



Attention Marcheurs ! Si vous partez en même temps que les coureurs, vous ne serez pas classés.

Attention, il n'y aura pas de bus pour se rendre au départ ni de récupération des vêtements à la place de Verdun.